



zone à défricher  
superficie indicative = 7.859m<sup>2</sup>

Limites provenant de l'application graphique de celles figurées sur le plan cadastral (limites non garanties et devant être confirmées par une opération de bornage contradictoire)

Alignement défini en 2002 (plan annexé au P.L.U.)

NOTA: Les superficies ne seront définitives qu'après bornage contradictoire des limites périmétriques et obtention de l'alignement auprès des services compétents de la Mairie.

borne existante

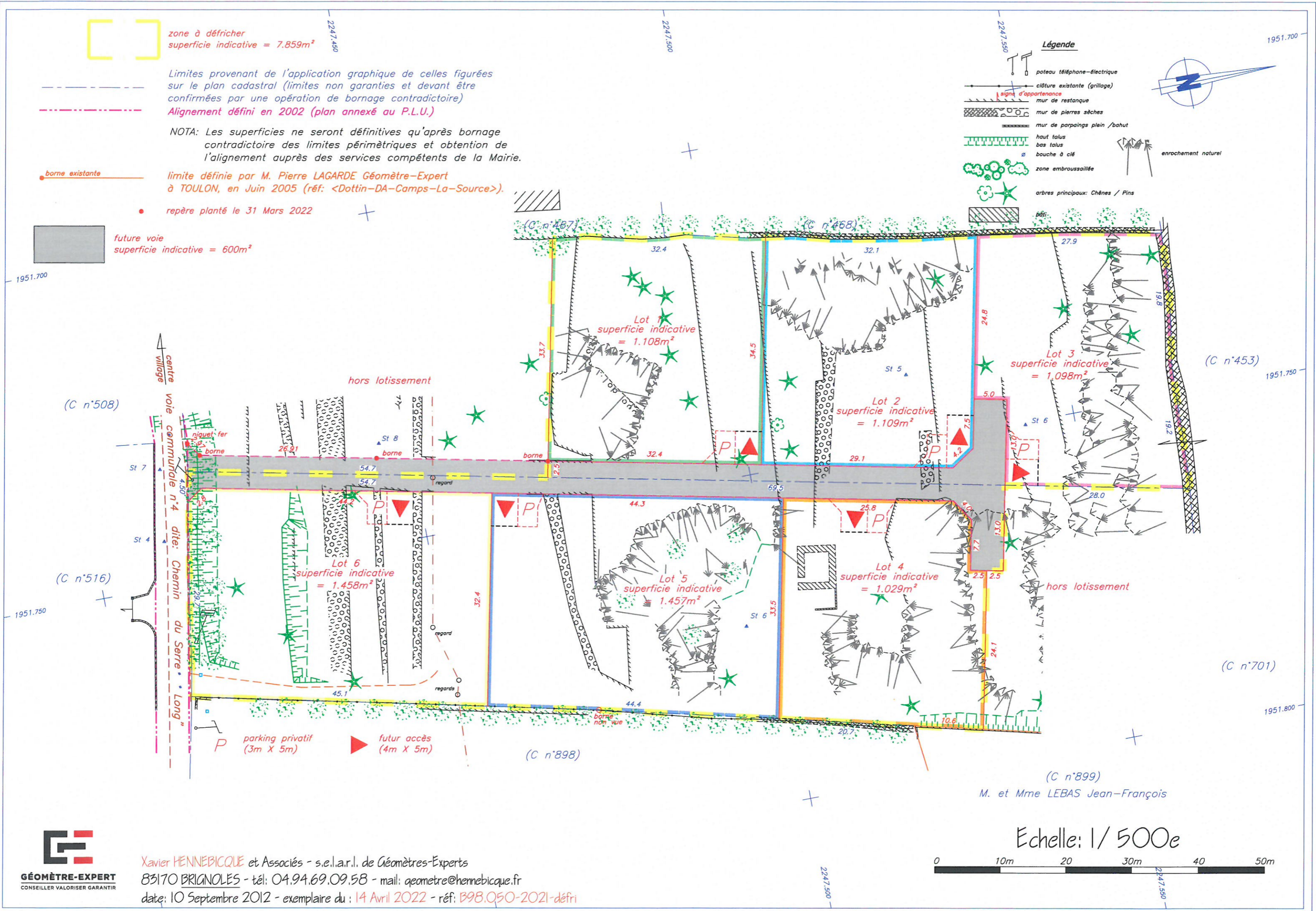
limite définie par M. Pierre LAGARDE Géomètre-Expert à TOULON, en Juin 2005 (réf: <Dottin-DA-Camps-La-Source>).

repère planté le 31 Mars 2022

future voie  
superficie indicative = 600m<sup>2</sup>

**Légende**

- poteau téléphone-électrique
- clôture existante (grillage)
- signe d'appartenance
- mur de restanque
- mur de pierres sèches
- mur de parpaings plein / bahut
- haut talus / bas talus
- bouche à clé
- zone embroussaillée
- arbres principaux: Chênes / Pins
- bât.
- enrochement naturel



M. et Mme LEBAS Jean-François

Echelle: 1/500e



Xavier HENNEBICQUE et Associés - s.e.l.a.r.l. de Géomètres-Experts  
83170 BRIGNOLES - tél: 04.94.69.09.58 - mail: geometre@hennebicque.fr  
date: 10 Septembre 2012 - exemplaire du: 14 Avril 2022 - réf: B98.050-2021-défr